

Déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session

Vers une planète sans pollution¹

Nous, ministres de l'environnement du monde entier, représentons environ sept milliards d'hommes, de femmes et d'enfants, riches et pauvres, jeunes et âgés, de toutes nations, confessions et cultures, sur cette planète à la fois belle et fragile. Nous estimons que tout un chacun devrait pouvoir vivre dans un environnement sain. L'eau, l'air et le sol sont les plus précieuses de nos ressources naturelles et toute menace à leur rencontre constitue une menace pour notre santé, notre société, nos écosystèmes, notre économie, notre sécurité et notre survie même. Cette menace plane déjà sur nous et coûte la vie de millions de personnes chaque année.

C'est pourquoi nous sommes réunis avec les dirigeants du monde politique, de l'industrie, de la communauté scientifique et de la société civile à l'occasion de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement afin d'œuvrer en faveur d'une planète sans pollution. C'est aussi pourquoi nous pensons qu'il faut impérativement prévenir les populations du monde entier des éléments suivants.

1. Chaque jour, 9 personnes sur 10 respirent un air insalubre et 20 000 personnes en meurent, et près de 2 000 enfants âgés de moins de 5 ans meurent de maladies causées par des eaux sales et une mauvaise hygiène. Les femmes et les filles continuent d'être particulièrement touchées par ces conditions, parce qu'elles cuisinent en utilisant des combustibles polluants ou qu'elles parcourent à pied de longues distances pour trouver de l'eau potable. Des millions de personnes souffrent de problèmes de santé parce que nous déversons chaque année jusqu'à 13 millions de tonnes de plastique dans nos océans et 50 millions de tonnes de déchets électroniques sur nos terres.
2. Nous ne pouvons même pas mesurer les effets qu'a sur les êtres humains le fait d'autoriser que des milliers de produits chimiques entrent dans la composition d'articles que nous utilisons au quotidien sans les avoir testés, étiquetés ou suivis, ce qui est selon nous à la fois inexcusable et évitable. Trop nombreuses sont les communautés ne disposant pas d'informations sur les produits chimiques et les substances dangereuses qu'elles utilisent ou auxquels elles sont exposées ni des moyens nécessaires pour les gérer en toute sécurité.
3. Toutefois, nous pensons également que les connaissances et les solutions technologiques de réduction de la pollution existent déjà, bien que de nombreuses parties prenantes doivent encore étudier et appliquer les multiples mesures dont elles disposent. Nous jugeons encourageant que de nombreux pays, villes et entreprises ont réussi à faire face aux problèmes que sont la pollution de l'air, des sols, de l'eau douce et des océans. Parmi les exemples récents figurent l'adoption de l'Amendement au Protocole de Montréal et l'entrée en vigueur de la Convention de Minamata sur le mercure.
4. Alors que les pays s'efforcent de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, nous prenons acte des liens entre la pollution, les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Lutter contre la pollution contribuera au développement durable national en combattant la pauvreté, en améliorant la santé, en créant des emplois décents, en améliorant la vie sous-marine et terrestre et en réduisant le réchauffement planétaire.
5. Nous sommes préoccupés par la pollution et les dégâts environnementaux que les conflits armés engendrent, qui retardent souvent le relèvement et menacent la santé des personnes et des écosystèmes.
6. Nous nous inquiétons également que la gestion non durable des sols crée des phénomènes tels que les tempêtes de sable et de poussière et des feux de forêt, qui entravent considérablement le développement durable.
7. Nous sommes convaincus que la détermination, la collaboration, la production et l'échange de connaissances, l'innovation et les technologies propres transforment ces défis en moyens de s'attaquer à la pollution, mais que nous pouvons en faire davantage.

¹ Projet final (2 novembre 2017).

8. Par conséquent, nous sommes déterminés à intensifier les activités de prévention, d'atténuation et de gestion de la pollution de l'air, des terres et des sols, de l'eau douce et des océans :

- a) Nous encouragerons la production, l'exploitation et l'utilisation de données scientifiques fiables en fournissant de meilleurs indicateurs pluridisciplinaires ; en renforçant les capacités pour assurer l'efficacité de la collecte, de la vérification et du suivi des données ; et en améliorant la transparence par un accès plus élargi à ces informations ;
- b) Nous favoriserons la prise de décisions fondées sur des faits dans les secteurs public et privé, l'élaboration de normes par toutes les parties prenantes et une plus grande participation des personnes issues des horizons les plus divers ;
- c) Nous ciblerons toutes les formes de polluants dans le cadre d'accords sur l'environnement et de mesures adaptées ;
- d) Nous accélérerons la mise en œuvre des accords multilatéraux, conventions et réglementations en vigueur en matière de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution et, lorsque les données scientifiques montrent clairement que ces politiques et mesures devraient exister mais qu'elles font défaut, nous les élaborerons, et lorsque les effets ne sont pas encore évidents, nous renforcerons la recherche sur le sujet ;
- e) Nous encouragerons la productivité économique, l'innovation, la création d'emplois et les technologies écologiquement rationnelles ;
- f) Nous stimulerons la consommation et la production durables en permettant de repenser, réutiliser, recycler, récupérer et remodeler plus facilement les produits, matériaux et services ;
- g) Nous favoriserons l'adoption de politiques et de méthodes de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris l'utilisation de cycles biologiques intégrés, de chaînes de valeur et de la chimie durable ;
- h) Nous exploiterons au mieux les liens stratégiques, le commerce, l'investissement et les possibilités d'innovation ;
- i) Nous travaillerons avec les administrations locales pour encourager les modèles durables d'urbanisation ;
- j) Nous nous emploierons à promouvoir des incitations fiscales pour susciter des changements positifs, notamment en tenant compte du coût réel de la pollution, y compris ses effets externes, dans la prise de décisions financières et la réorientation des investissements, qui devraient désormais être axés sur les profits durables tirés de solutions plus écologiques au lieu des profits à court terme apportés par les activités polluantes ;
- k) Nous renforcerons les politiques, réglementations et lois, qui seront plus intégrées, et les ferons appliquer en appuyant les institutions et en améliorant les capacités dans ce domaine ; en consolidant les systèmes de suivi et de responsabilité ; et en mettant en commun les bonnes pratiques, les normes, les moyens d'action et les outils ;
- l) Nous créerons et étendrons des partenariats multipartites, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et les particuliers ;
- m) Nous ciblerons la pollution à la faveur de la coopération Sud-Sud, du dialogue régional et de la coordination au sein du système des Nations Unies.

9. En tant que ministres de l'environnement, nous sommes conscients du rôle que nous jouons dans l'exécution de ces engagements et la promotion d'une action coordonnée. Nous prendrons en priorité des mesures préventives, compte tenu des responsabilités et des capacités de chaque pays, et soulignerons la nécessité de renforcer la coopération, par des moyens tels que l'échange de données d'expérience, de ressources et de technologies, dans le respect des principes de Rio sur l'environnement et le développement.

10. Toutefois, il n'incombe pas aux seuls gouvernements de lutter contre la pollution. Nous devons pouvoir compter sur l'appui du secteur privé, des organisations internationales, de la société civile et des particuliers. Tout le monde doit prendre ses responsabilités, en tant que mères et pères, maris et femmes, partenaires, frères et sœurs, amis, employeurs, collègues, voisins et communautés.

11. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'intervenir rapidement, à grande échelle et de manière coordonnée contre la pollution et saluons les [XXXX] ² engagements reçus dans le cadre de la campagne « Combattre la pollution ».
 12. Nous appuyons les interventions et résolutions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session.
 13. Nous sommes conscients de l'ampleur des défis et des possibilités décrits dans le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *Vers une planète sans pollution* et invitons toutes les parties prenantes à faire fond sur ce rapport.
 14. Construire une planète sans pollution est une entreprise de longue haleine. Par conséquent, nous prions le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'associer les parties prenantes à la formulation d'un plan commun de mise en œuvre que nous examinerons.
 15. Nous plaiderons en faveur de cette déclaration, notamment au cours de réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et nous contrôlerons sa mise en œuvre à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en 2019.
 16. Ainsi, nous nous engageons à tirer la sonnette d'alarme face aux menaces pour la santé et le bien-être de nos peuples et à œuvrer en faveur d'une planète sans pollution.
-

² Nombre d'engagements reçus d'ici à la fin de la session de l'Assemblée à insérer.